

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY
DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**ASSISTANCE TECHNIQUE ET
FOURNITURE DE REPAS POUR LE SERVICE DE RESTAURATION
SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

LIAISON FROIDE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

CARACTERISTIQUES GENERALES

Objet de la consultation :

Assistance technique et fourniture de repas pour le service de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs.

Maître d'ouvrage :

Commune de Saint Etienne de Chigny
2, route de la Chappe
37230 SAINT ETIENNE DE CHIGNY
Tél. : 02 47 55.52.15
Fax : 02 47 55.59.19
Mail : mairiesedc@orange.fr

Remise des offres :

Délai de validité : 120 jours

Date limite de réception : 21 juin 2019

Heure limite de réception : 12 h 00

Le présent R.C. comporte 6 feuillets.

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 – Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2.2 – Durée du marché
- 2.3 – Délai de validité des offres
- 2.4 – Mode de règlement
- 2.5 – Modifications de détail au dossier de consultation

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

- 3.1 - Contenu du dossier de consultation
- 3.2 - Conditions de présentation des offres
- 3.2 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

- 4.1 – Critères retenus et pondération
- 4.2 – Détail des critères

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison des repas complets, cuisinés et autres prestations alimentaires selon le principe de liaison froide, destinés au restaurant scolaire de la commune de Saint Etienne de Chigny pour les enfants des classes maternelles, des classes élémentaires, de l'accueil de loisirs, des adultes encadrant et du personnel communal.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent marché est soumis aux dispositions du code de la commande publique. Il est passé en procédure adaptée (article L.2123-1).

Le marché donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La présente consultation est lancée avec variantes proposées par la commune et options à prix unitaire. Le prestataire est libre de proposer les variantes de son choix à condition de les mentionner explicitement dans son offre et dans une annexe récapitulative.

La collectivité se réserve le droit de négocier les offres et d'y renoncer en cours de consultation.

2.2 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de deux ans (2 ans) à compter du 2 septembre 2019 reconductible de façon expresse une année. La durée totale du contrat ne peut excéder trois ans.

2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.4 – Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par la collectivité est le mandat administratif.

Le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture chez le pouvoir adjudicateur.

2.5 – Modifications de détail au dossier de consultation

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Article 3-1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le bordereau de prix unitaire

Le dossier de consultation est remis gratuitement, en un seul exemplaire, à chaque candidat sur demande écrite. Les demandes de dossier devront être adressées

* Par courrier : Mairie de Saint Etienne de Chigny – 2 Route de la Chappe 37 230 Saint Etienne de Chigny

* Soit par e-mail : dgs.mairiesdc@orange.fr

Le dossier de la consultation est téléchargeable gratuitement sur la plate-forme <http://www.pro-marchespublics.com> et consultable sur le site de la ville de Saint Etienne de Chigny : <http://www.saintetiennedechigny-mairie.fr/>

3.2 – Conditions de présentation des offres

Les offres des concurrents sont entièrement rédigées en langue française et l'unité monétaire retenue est l'Euro.

Les candidats devront produire un dossier complet dans une enveloppe cachetée qui contiendra 2 sous-dossiers : la candidature et l'offre.

Les pièces doivent être datées et signées par le candidat.

La candidature :

- La lettre de candidature DC1.
- La copie des pouvoirs en cas de délégation de signature.
- La déclaration du candidat (imprimé DC2) accompagnée des justificatifs: la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire et la justification de ses capacités professionnelles, sur les 3 derniers exercices (moyens humains, moyens techniques, moyens financiers, références pour des marchés similaires...), le chiffre d'affaires des 3 dernières années, les références de marchés similaires en cours
- Une attestation d'assurance à jour.
- Un relevé d'identité bancaire IBAN.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir

L'offre :

- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix unitaire
- Le cahier des charges comprenant le CCAP et le CCTP, paraphés, datés et signés.
- Un mémoire justificatif élaboré par le candidat sur les mesures qu'il compte adopter pour l'exécution du marché précisant :
 - la présentation détaillée du lieu de fabrication des repas, les modalités d'exécution de la fabrication (hygiène et sécurité alimentaire), la diversité et l'équilibre des menus proposés,
 - la politique en matière de choix des fournisseurs, les procédures d'achats, de stockage, de fabrication, l'origine et la qualité des produits, la valorisation des filières courtes,
 - un projet de menus (sur 1 mois), un tableau de fréquence des plats
 - l'expérience en développement durable de l'entreprise (gestion des déchets, limitation des emballages...), critères sociaux développés par l'entreprise...

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères intervenant dans la sélection des candidatures sont :

- Engagement sur la totalité du Cahier des Charges (CCAP et CCTP).
- Garanties et capacités techniques et financières.
- Compétences et références professionnelles.

4.1 - Critères retenus et pondération

- Prix (40%),
- Valeur Technique (50%),
- Critères environnementaux et sociaux (10%).

4.2 - Détail des critères

Prix (40 %) :

- Etablir les bordereaux de prix : 5 points
- Fournir la valeur des denrées alimentaires dans le prix du repas fourni (préciser, le cas échéant, si les produits sont biologiques ou non) : 5 points
- Prix total du repas (30 points) : 30 x (le prix de l'offre la moins-disante / le prix de l'offre du candidat).
Calcul fait à partir du prix TTC.

Valeur Technique (50 %)

- Délais de livraison : 10 points
- Qualité des produits (provenance, étiquetage, hygiène, ...) : 20 points
- Equilibre et variété des menus proposés : 15 points
- Animations pédagogiques : 5 points

Critères environnementaux et sociaux (10 %)

- expérience en développement durable, mode de cuisson économe en énergie (2 points)
- gestion des déchets, Limitation des emballages (3 points)
- Le suivi (désignation d'un référent) : contrôle qualité, formation et encadrement du personnel (2 points)
- circuits courts d'approvisionnement : achat de matières premières chez les producteurs locaux dont le pain (3 points)

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous plis cachetés.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et mentions suivantes :

Mairie de Saint Etienne de Chigny

2, route de la Chappe

37230 SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Appel d'offres pour : Assistance technique et fourniture de repas
pour le service de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs

"NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS"

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous ou remises contre récépissé les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et les mardis et jeudis de 14h à 17h à :

Mairie de Saint Etienne de Chigny

2, route de la Chappe

37230 ST ETIENNE DE CHIGNY

Elles pourront également être remises via la plateforme dématérialisée <http://www.pro-marchespublics.com>.

Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page 2 du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Saint Etienne de Chigny, le 24 mai 2019

Le Maire,

Patrick CHALON